

TARIP VILLE DE CRÉMONE : TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Païement aux déchets : guide succincte pour la gestion de votre position

COMMENT ACTIVER UNE NOUVELLE POSITION TARIP

Le païement aux déchets (TARIP) est dû par quiconque possède, occupe ou détient des locaux d'exploitation ou des espaces non couverts, destinés à tout usage (par exemple habitations, garages, bureaux, commerces, etc.). Vous trouverez ci-dessous les informations sur comment activer une nouvelle position TARIP en fonction du type d'usage :

USAGE DOMESTIQUE

Il est nécessaire de présenter :

- Carte d'identité et code fiscal du titulaire de la position TARIP
- Documents attestant le titre d'occupation de l'immeuble (contrat de location, acte notarié, etc.)
- Documentation utile pour vérifier la surface, y compris les dépendances (cave, garage, etc.).

Il suffit de présenter l'un des documents suivants :

- Plan cadastral à l'échelle et mesurable
- Plan non cadastral émis par un technicien agréé
- Certification énergétique
- Déclaration de l'Administration Fiscale où est indiquée la superficie des pièces.

N.B : Une fois la position TARIP activée, vous devrez venir à nos guichets pour retirer la fourniture standard dotée de sacs et de conteneurs pour le tri des déchets.

USAGE NON DOMESTIQUE (activités, bureau professionnel, etc.)

En plus des documents requis pour les usages domestiques, il est nécessaire de présenter :

Certificat d'inscription à la Chambre de Commerce

- Si vous n'êtes pas immatriculé, l'attestation d'attribution du Code Fiscal/Numéro de TVA et les Statuts, en cas d'association
- Notification de début d'activité (SCIA ou document équivalent)
- Si en votre possession, le plan portant l'indication de l'utilisation des locaux

N.B : Une fois la position TARIP activée, vous devrez venir à nos guichets pour retirer la fourniture standard dotée de sacs et de conteneurs pour le tri des déchets. Si, pour votre usage non domestique, vous avez besoin de conteneurs de plus grandes dimensions par rapport à ceux de la fourniture standard, il faudra vous rendre, après l'activation, au Guichet Déchets du Centre Services de via Postumia 102 et en faire la demande.

COMMENT CESSER VOTRE POSITION TARIP

Pour **tous les usages**, domestiques et non domestiques, il est nécessaire de :

- Restituer les sacs de déchets secs restants non triables ou le conteneur des déchets secs non triables, le cas échéant
- Restituer les conteneurs de la fourniture pour le tri des déchets (papier, verre, déchets organiques, déchets végétaux, etc.), s'ils sont encore en bon état
- Fournir la documentation attestant la résiliation ou la demande de résiliation des usages d'électricité et/ou de gaz (formulaire de résiliation ou dernière facture de clôture du contrat)
- Fournir la documentation attestant la libération des locaux (résiliation du contrat de location, acte notarié, etc.)

Pour les **usages non domestiques**, en plus de ce qui a déjà été indiqué, il est nécessaire de :

- Restituer la carte d'accès à la plateforme écologique de San Rocco, si fournie
- Fournir la documentation attestant la cessation d'activité (communication de cessation d'activité, fermeture de l'unité locale, extrait du Kbis à jour).

SI VOUS DÉMÉNAGEZ À L'INTÉRIEUR DE LA MUNICIPALITÉ

- Vous devez présenter la documentation pour mettre fin à votre ancienne position TARIP
- Conservez les conteneurs et les sacs pour le tri des déchets que vous utilisez déjà
- Vous devez activer la nouvelle position TARIP en présentant la documentation indiquée dans cette note d'information.

SI VOUS AVEZ TERMINÉ LES SACS DU TRI DES DÉCHETS OU SI VOTRE CONTENEUR EST CASSÉ

Vous devez vous rendre au guichet TARIP de via Geromini 7, de préférence en prenant rendez-vous pour éviter les files d'attente.

N.B : Pour le remplacement des conteneurs plus grands que ceux de la fourniture standard, vous devez vous rendre, après l'activation, au Guichet des Déchets du Centre Services de via Postumia 102.

NOS GUICHETS

GUICHET TARIP Via Geromini 7

HORAIRE D'OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi 08h30 - 13h00 / mercredi 08h30 - 16h30

Ici, vous pouvez :

- Effectuer toutes les démarches relatives à votre position TARIP (activation, résiliation, variation)
- Demander des informations relatives à votre usage et aux remises des déchets secs non triables
- Demander la réimpression de la facture
- Recevoir la fourniture complète standard
- Restituer les sacs et les conteneurs standards en cas de résiliation

Pour éviter les files d'attente, vous pouvez prendre un rendez-vous au Guichet TARIP de via Geromini par le biais :

- du site web linea-gestioni.it/sportello-tarip/

- du numéro vert gratuit 800 173803

GUICHET DÉCHETS Via Postumia 102

HORAIRE D'OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi 09h00 - 12h30 et 14h00 - 17h00 / mercredi 09h00 - 15h00

Ici, vous pouvez :

- Retirer ou retourner les conteneurs non domestiques de grandes dimensions
- Remplacer les conteneurs non domestiques de grandes dimensions en cas de rupture ou de perte

N.B : Les documents relatifs à votre position TARIP ne sont pas traités au guichet de via Postumia

Aux deux guichets, vous pouvez :

- Retirer les sacs et conteneurs standard pour le tri des déchets
- Remplacer les conteneurs standard en cas de rupture ou perte
- Effectuer des réclamations ou des signalements

SI VOUS NE POUVEZ PAS VOUS RENDRE À NOS GUICHETS

Vous pouvez envoyer une personne de confiance munie de sa carte d'identité, de la copie de votre carte d'identité, de la documentation nécessaire à l'opération que vous devez effectuer et d'une procuration (sur papier libre ou téléchargeable sur notre site). Ou vous pouvez envoyer un e-mail à taripcremona@a2a.eu en joignant le scannage de la documentation nécessaire.

POUR INFORMATIONS SUR VOTRE USAGE ET SUR LE PAIEMENT DU TARIF

- Envoyez un e-mail à taripcremona@a2a.eu
- Accédez au guichet en ligne à l'adresse <http://lineagestioni-cr.garbageweb.it> en utilisant les identifiants indiqués sur le bulletin Tari d'août 2022. Grâce au guichet en ligne, vous pouvez consulter les données de votre usage, tout ce qui concerne les factures (montants, délais, état des paiements, etc.), demander le prélèvement automatique ou la modification de votre compte courant, demander l'envoi de la facture par e-mail, consulter les remises des déchets secs non triables au moyen de sacs/conteneurs étiquetés, nous écrire en utilisant le bouton 'contactez-nous'.
- Appelez le numéro vert gratuit 800 173803